



La SPRE collecte la rémunération équitable pour  
les artistes-interprètes et les producteurs phonographiques

# RAPPORT DE TRANSPARENCE 2021

Paris, le 30 juin 2022



Ce rapport annuel de transparence est publié par la **SOCIETE POUR LA PERCEPTION DE LA REMUNERATION EQUITABLE DE LA COMMUNICATION AU PUBLIC DES PHONOGRAMMES DU COMMERCE (SPRE)** en application des articles L326-1 et R321-14 du Code de la Propriété Intellectuelle (CPI) ainsi que de l'article 27 de ses statuts.

Le rapport annuel de transparence comprend les informations suivantes :

1.	<i>Etats financiers</i> .....	2
2.	<i>Rapport d'activités de l'exercice</i> .....	20
3.	<i>Refus d'autorisation d'exploitation</i> .....	22
4.	<i>Structure juridique et gouvernance</i> .....	22
5.	<i>Liste des personnes morales contrôlées par l'organisme</i> .....	24
6.	<i>Rémunérations et avantages</i> .....	24
7.	<i>Revenus provenant de l'exploitation des droits</i> .....	24
8.	<i>Coût de la gestion des droits et des autres services</i> .....	24
9.	<i>Sommes dues aux titulaires de droits</i> .....	25
10.	<i>Relations avec les autres Organismes de Gestion Collective</i> .....	25
11.	<i>Rapport sur l'utilisation des sommes déduites</i> .....	26
12.	<i>Rapport spécial du commissaire aux comptes sur la transparence</i> .....	26

## 1. Etats financiers (art R321-14 II.1°CPI)

« Les états financiers comprenant un bilan, un compte de résultat, et une annexe, selon les normes fixées par l'Autorité des normes comptables (ANC) »

### 1.1. Bilan

#### Bilan Actif

Bilan Actif	Du 01/01/2021 au 31/12/2021			Au 31/12/2020
	Brut	Amort. Prov.	Net	Net
Capital souscrit non appelé				
<b>Actif immobilisé</b>				
<b>Immobilisations incorporelles</b>				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concessions, brevets et droits similaires				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles	1 372 930	1 237 816	135 114	204 865
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				5 333
<b>Immobilisations corporelles</b>				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillages industriels				
Autres immobilisations corporelles	700 968	491 193	209 775	285 650
Immobilisations en cours				
Avances et acomptes				
<b>Immobilisations financières</b>				
Participations évaluées selon mise en équivalence				
Autres participations				
Créances rattachées à des participations				
Titres immobilisés de l'activité en portefeuille				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	102 469		102 469	102 160
<b>ACTIF IMMOBILISÉ</b>	<b>2 176 367</b>	<b>1 729 009</b>	<b>447 358</b>	<b>598 007</b>
<b>Actif circulant</b>				
<b>Stocks et en-cours</b>				
Matières premières, autres approvisionnements				
En-cours de production : - De biens - De services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes	73 464		73 464	129 232
<b>Créances</b>				
Clients et comptes rattachés	16 431		16 431	10 286
Autres	83 028 379		83 028 379	76 421 647
Capital souscrit et appelé, non versé				
<b>Valeurs mobilières de placement</b>				
Actions propres				
Autres titres				
<b>Instruments de trésorerie</b>				
<b>Disponibilités</b>	<b>25 625 155</b>		<b>25 625 155</b>	<b>17 094 523</b>
<b>Charges constatées d'avance</b>	<b>134 937</b>		<b>134 937</b>	<b>93 732</b>
<b>ACTIF CIRCULANT</b>	<b>108 878 365</b>		<b>108 878 365</b>	<b>93 749 419</b>
Frais d'émission d'emprunt à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Écarts de conversion actif				
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>111 054 732</b>	<b>1 729 009</b>	<b>109 325 723</b>	<b>94 347 426</b>

## Bilan Passif

Bilan Passif	Du 01/01/2021	Du 01/01/2020
	Au 31/12/2021	Au 31/12/2020
<b>Capitaux propres</b>		
Capital social ou individuel (dont versé) 800	800	800
Prime d'émission, de fusion, d'apport		
Écarts de réévaluation		
Écart d'équivalence		
Réserves :		
- Légale		
- Statutaires ou contractuelles		
- Réglementées		
- Autres		
Report à nouveau	72 122	-50 572
<b>Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)</b>		<b>122 693</b>
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
<b>CAPITAUX PROPRES</b>	<b>72 922</b>	<b>72 922</b>
<b>Autres fonds propres</b>		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
Autres		
<b>AUTRES FONDS PROPRES</b>		
<b>Provisions pour risques et charges</b>		
Provisions pour :		46 000
- Risques		
- Charges		
<b>PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>		<b>46 000</b>
<b>Emprunts et dettes</b>		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes :		
- Au près des établissements de crédit		
- Financières diverses		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		33 732
- Fournisseurs et comptes rattachés	2 719 150	2 727 585
Dettes :	10 172 365	9 321 680
- Fiscales et sociales		
- Sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	96 361 286	82 145 508
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance		
<b>EMPRUNTS ET DETTES</b>	<b>109 252 801</b>	<b>94 228 504</b>
Écarts de conversion passif		
<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>109 325 723</b>	<b>94 347 426</b>

## 1.2. Compte de résultat

### Compte de résultat

Compte de résultat	Du 01/01/2021 au 31/12/2021			Au 31/12/2020
	France	Exportation	Total	Total
<b>Produits d'exploitation</b>				
Ventes de marchandises				
Production vendue :				
- De biens				
- De services				
<b>Chiffre d'affaires net</b>				
Production :				
- Stockée				
- Immobilisée				
Subventions d'exploitation reçues			164 227	90 909
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions, transferts de charges			70 886	240 874
Autres produits			9 740 034	9 885 335
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>			<b>9 975 147</b>	<b>10 217 119</b>
<b>Charges d'exploitation</b>				
Achats de marchandises (y compris droits de douane)				
Variation de stocks (marchandises)				
Achats de matières premières et autres approvisionnements			220	288
Variation de stocks (matières premières et autres approvisionnements)				
Autres achats et charges externes *			7 179 850	7 268 324
Impôts, taxes et versements assimilés			96 433	59 211
Salaires et traitements			1 889 010	2 010 093
Charges sociales			718 651	536 380
Dotations aux :				
- Amortissements sur immobilisations			169 562	168 907
- Dépréciations sur immobilisations				
- Dépréciations sur actif circulant				
- Provisions pour risques et charges				
Autres charges			1 198	633
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>			<b>10 054 923</b>	<b>10 043 837</b>
* Y compris :				
- Redevances de crédit-bail mobilier				
- Redevances de crédit-bail immobilier				
<b>RÉSULTAT D'EXPLOITATION</b>			<b>-79 776</b>	<b>173 282</b>
Bénéfice attribué ou perte transférée				
Perte supportée ou bénéfice transféré				
<b>Produits financiers</b>				
Produits financiers de participation				
Produits des autres valeurs mobilières et créances actif immobilisé				
Autres intérêts et produits assimilés				1 972
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
<b>PRODUITS FINANCIERS</b>				<b>1 972</b>
<b>Charges financières</b>				
Dotations financières aux amortissements, dépréciations et provisions				
Intérêts et charges assimilées				
Différences négatives de change			715	36
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
<b>CHARGES FINANCIÈRES</b>			<b>715</b>	<b>36</b>
<b>RÉSULTAT FINANCIER</b>			<b>-715</b>	<b>1 936</b>
<b>RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS</b>			<b>-80 492</b>	<b>175 218</b>

Compte de résultat (suite)	Au 31/12/2021	Au 31/12/2020
<b>Produits exceptionnels</b>		
Sur opérations de gestion	106 785	10 555
Sur opérations en capital		
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>	<b>106 785</b>	<b>10 555</b>
<b>Charges exceptionnelles</b>		
Sur opérations de gestion	26 293	63 079
Sur opérations en capital		
Dotations exceptionnelles aux amortissements, dépréciations et provisions		
<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>	<b>26 293</b>	<b>63 079</b>
<b>RÉSULTAT EXCEPTIONNEL</b>	<b>80 492</b>	<b>-52 524</b>
Participation des salariés		
Impôts sur les bénéfices		
<b>TOTAL DES PRODUITS</b>	<b>10 081 932</b>	<b>10 229 645</b>
<b>TOTAL DES CHARGES</b>	<b>10 081 932</b>	<b>10 106 952</b>
<b>BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - Total des charges)</b>		<b>122 693</b>

### 1.3. Chiffres clés



Total bilan au 31/12/2021 = 109 325 723 €  
 Charges 2021 = 10 081 932 €  
 Produits 2021 = 10 081 932 €  
 Résultat net 2021 = 0 €  
 Encaissements de droits 2021 = 108 781 050 €  
 Taux de gestion SPRE 2021 = 8.80%

### Règles et méthodes comptables

(Décret n° 83-1020 du 29-11-1983 - articles 7,21,24 début, 24-1, 24-2 et 24-3)

#### *I. ANNEXE AU BILAN ET AU COMPTE DE RÉSULTAT*

Le total du bilan de l'exercice clos au 31/12/2021 est de 109 325 723 euros et le compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégage un résultat nul.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2021 au 31/12/2021.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

La SPRE présente ses comptes sociaux selon les principes de méthodes comptables définis par :

- le règlement n° 2014-03 de l'Autorité des Normes Comptables (ANC) du 5 juin 2014 relatif au Plan Comptable Général modifié
- le règlement n° 2017-07 concernant notamment la comptabilisation des droits en compte tiers
- le règlement n° 2018-01 du 20 avril 2018 concernant les changements de méthodes, changements d'estimation et corrections d'erreurs

Ces comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil de Gérance de la SPRE du 11 février 2022.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les méthodes d'évaluation utilisées concernant les immobilisations, les créances, les provisions, sont conformes aux recommandations du Conseil National de la Comptabilité et de l'Ordre des Experts-Comptables.

Il est rappelé que depuis le 1er janvier 2009, la SPRE, à qui ses associés ont confié le mandat de collecter la rémunération équitable applique le règlement CRC 200-06 du 6 mars 2008 sur la comptabilisation des droits en compte de tiers.

Les flux de collecte sont enregistrés en comptes de bilan et les créances sur droits sont présentées à l'actif du bilan en valeur brute sans appréhender l'éventuel risque d'impayé.

Le règlement de l'ANC n°2017-07 applicable à partir du 1er janvier 2018 précise que ces comptes de tiers doivent désormais être des comptes « débiteurs et créditeurs divers ».

Le fait générateur de la répartition et du calcul du taux de retenue étant la date d'encaissement, la SPRE ne répartit pas les montants facturés, mais bien les montants encaissés. Par ailleurs, la facturation peut apparaître surévaluée dans le cadre de la facturation de minima en application des barèmes réglementaires qui autorisent la facturation des droits sur la base d'éléments objectifs non transmis par les redevables (avec un minimum de facturation pour certains redevables de 580€ HT/mois).

Les indemnités transactionnelles sont réparties directement sans taux de retenue, et en dehors des bases de l'intéressement.

Au compte de résultat, la retenue SPRE, déterminée selon les principes indiqués ci-dessus, figure sous la rubrique "autres produits".

## II. FAITS MARQUANTS

### 2.1. Contentieux

Les **procédures engagées par un certain nombre de redevables** visant à contester les décisions réglementaires et à ordonner la restitution de sommes payées, se sont poursuivies avec des décisions de fond toujours favorables à la SPRE et condamnant les demandeurs à payer la rémunération équitable arriérée. Dans certains cas, le juge a condamné les débiteurs pour procédure abusive. Certains ont préféré trouver des accords amiables avec la SPRE.

### 2.2. Crise sanitaire du COVID-19

La **crise sanitaire** a pesé sur l'activité de la société, dépendante à 70% de celle des Etablissements Recevant du Public (ERP), comme les discothèques et bars/restaurants à ambiance musicale/dansante s'acquittant de la rémunération équitable. Les contraintes ordonnées par les pouvoirs publics dans l'accueil du public au sein de ces établissements ont induit une baisse des perceptions de la rémunération équitable, donc des flux de trésorerie opérationnels de la SPRE, impacté sa position de liquidités et affecté les flux de répartition de la perception de la rémunération équitable aux sociétés cogérantes de la société.

### 2.3 Dénouement d'un contentieux social

**Un jugement de première instance** relatif à un **contentieux social a été confirmé** en cour d'appel le 26 janvier ; une reprise non utilisée de 46 000 € a été comptabilisée en provision pour litige sur l'exercice.

## III. NOTES SUR LE BILAN ET LE COMPTE DE RÉSULTAT

### 3.1. Actif immobilisé

Investissements : *cf. tableau joint*

Amortissements : *cf. tableau joint*

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, après déduction des rabais, remises et escomptes de règlement ou à leur coût de production. Les frais accessoires ne sont pas incorporés au coût d'acquisition des immobilisations.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée d'utilité qui correspond à la durée d'usage généralement admise, d'où l'absence d'amortissements dérogatoires. Il n'a été identifié dans les comptes sociaux aucun composant.

Logiciels	1, 3 ou 5 ans Linéaire
Installations générales, agencements, aménagements	10 ans Linéaire
Matériel informatique	3 à 5 ans Linéaire et Dégressif
Matériel de bureau	10 ans Linéaire

### 3.2. Actif circulant (cf. tableaux joints)

### 3.3. Retenue statutaire SPRE

La retenue statutaire de la SPRE est calculée sur la rémunération équitable perçue. Le fait générateur de la répartition et du calcul du taux de retenue est la date d'encaissement.

Pour 2021, son taux s'est élevé à 8.80%, soit -0.20 point par rapport à l'année précédente.

### 3.4. Provisions pour risques et charges (cf. tableau joint)

Le solde des provisions pour risques et charges est nul au 31 décembre 2021.

Suite au résultat d'une procédure judiciaire en cours à l'ouverture de l'exercice, une provision pour litiges a été soldée en 2021.

## IV. AUTRES INFORMATIONS SIGNIFICATIVES

### 4.1. Secteur Lieux sonorisés

La SPRE a confié par mandat à la SACEM l'ensemble des opérations relatives à la perception de la rémunération équitable dans ce secteur.

Un avenant à la convention de mandat SPRE/SACEM a été signé le 16 septembre 2021 prolongeant le partenariat de 5 années soit jusqu'au 31 décembre 2026.

Les flux de facturation et de perception sont déterminés mensuellement par la SACEM et transmis à la SPRE. A partir de ces états, la SPRE enregistre les factures émises, les encaissements perçus et contrôle les comptes bancaires dédiés à cette collecte. Malgré les procédures mises en place par la SPRE et compte tenu du volume significatif des flux et du nombre de redevables gérés par la SACEM, il pourrait subsister une incertitude relative à l'exhaustivité et à la validité de la facturation et de la perception des lieux sonorisés.

### 4.2. Engagement de retraite

Le départ à la retraite des salariés met à la charge de l'entreprise le versement d'une indemnité prévue, en l'absence de convention applicable, par le Code du Travail.

En cas de départ volontaire du salarié, cette indemnité est de 1/2 mois après 10 ans d'ancienneté, 1 mois après 15 ans, 1 mois 1/2 après 20 ans et 2 mois après 30 ans.

Le montant actualisé de cet engagement, pondéré notamment par la probabilité de son versement au salarié à 65 ans, a été évalué à 133 962 € à fin 2021.

Le taux d'actualisation retenu dans le cadre de cette évaluation correspond au taux IBOXX Corporates AA (indexco.com) de 0.98% au 31/12/2021.

## Etat des immobilisations

Immobilisations	Valeur brute en début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations de l'exercice	Acquisitions créances virements
<b>Immobilisations incorporelles</b>			
Frais d'établissement et de développement			
Autres postes d'immobilisations incorporelles	1 360 278		12 652
<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>	<b>1 360 278</b>		<b>12 652</b>
<b>Immobilisations corporelles</b>			
Terrains			
Constructions :			
▪ Sur sol propre			
▪ Sur sol d'autrui			
- Générales, agencements et aménagements constructions			
Installations :			
- Techniques, matériel et outillage			
- Générales, agencements et aménagements divers	201 769		
Matériel :			
▪ De transport			
▪ De bureau et informatique, mobilier	493 247		5 952
Emballages récupérables et divers			
Immobilisations corporelles en cours			
Avances et acomptes			
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>	<b>695 016</b>		<b>5 952</b>
<b>Immobilisations financières</b>			
Participations évaluées par mise en équivalence			
Autres :			
▪ Participations			
▪ Titres immobilisés			
Prêts et autres immobilisations financières	102 160		693
<b>IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES</b>	<b>102 160</b>		<b>693</b>
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>	<b>2 157 455</b>		<b>19 297</b>

Immobilisations	Diminutions		Valeur brute des immo. en fin d'exercice	Réval. légale ou éval. par mise en équival.
	Virements	Cessions		Val. d'origine des immo. en fin d'ex.
Frais d'établissement et de développement				
Autres postes d'immobilisations incorporelles			1 372 930	
<b>TOTAL</b>			<b>1 372 930</b>	
Terrains				
Constructions :				
- Sur sol propre				
- Sur sol d'autrui				
- Gales, agencés et aménag. const.				
Installations :				
▪ Techniques, matériel et outillage				
▪ Gales, agencés et aménag. divers			201 769	
Matériel :				
▪ De transport				
▪ De bureau et informatique, mob.			499 199	
Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
<b>TOTAL</b>			<b>700 968</b>	
Participations évaluées par mise en équivalence				
Autres :				
▪ Participations				
▪ Titres immobilisés				
Prêts et autres immobilisations financières			384	102 469
<b>TOTAL</b>			<b>384</b>	<b>102 469</b>
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>			<b>385</b>	<b>2 176 367</b>

## Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice				
Immobilisations amortissables	Montant au début de l'exercice	Augment.	Diminut.	Montant en fin d'exercice
<b>Immobilisations incorporelles</b>				
Frais d'établissement et développement				
Autres postes d'immobilisations incorporelles	1 150 081	87 734		1 237 816
<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>	<b>1 150 081</b>	<b>87 734</b>		<b>1 237 816</b>
<b>Immobilisations corporelles</b>				
Terrains				
Constructions : - Sur sol propre				
- Sur sol d'autrui				
Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriel				
Installations générales, agencements et aménagements divers	74 029	20 177		94 206
Matériel de transport				
Matériel de bureau et informatique, mobilier	335 337	61 651		396 987
Emballages récupérables et divers				
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>	<b>409 366</b>	<b>81 827</b>		<b>491 193</b>
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>	<b>1 559 447</b>	<b>169 562</b>		<b>1 729 009</b>

Ventilation des mouvements affectant la provision pour amortissements dérogatoires							
Immobilisations amortissables	Dotations			Reprises			Mvt net des amort. à la fin de l'ex.
	Différentiel de durée	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	
<b>Immobilisations incorporelles</b>							
Frais d'établissement et dvp.							
Autres postes d'immo. incorp.							
<b>TOTAL</b>							
<b>Immobilisations corporelles</b>							
Terrains							
Constructions : - Sur sol propre							
- Sur sol d'autrui							
Inst. gales, agencés et aménag. des constructions							
Inst. techniques, mat. et outillage industriels							
Inst. gales, agenc. et aménagements divers							
Matériel de transport							
Mat. de bur. et informat., mob.							
Emballages récup. et divers							
<b>TOTAL</b>							
Frais d'acqui. de titres de particip.							
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>							
<b>TOTAL GÉNÉRAL NON VENTILE</b>			<b>TOTAL GÉNÉRAL NON VENTILE</b>			<b>TOTAL GÉNÉRAL NON VENTILE</b>	

Mouvements de l'exercice affectant les charges réparties sur plusieurs exercices	Montant net au début de l'exercice	Augment.	Dotations exercice aux amort.	Montant net en fin d'exercice
Frais d'émission d'emprunts à étaler				
Primes de remboursement des obligations				

## Etat des immobilisations financières

Dépôts de garantie loyers :	98 363.31 €
Autres dépôts (RIE) :	1 509.26 €
Lease Plan (avance carburant) :	1 806.00 €
Archives :	790.40 €
<b>TOTAL :</b>	<b>102 468.97 €</b>

## Etat des créances

Créances	Montant brut	Liquidité de l'actif	
		Échéances à moins d'1 an	Échéances à plus d'1 an
<b>De l'actif immobilisé</b>			
Créances rattachées à des participations			
Prêts (1) (2)			
Autres immobilisations financières	102 469		102 469
<b>De l'actif circulant</b>			
Clients douteux ou litigieux			
Autres créances clients	16 431	16 431	
Créances représentatives de titres prêtés			
Personnel et comptes rattachés	27 859	27 859	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	158	158	
Impôts sur les bénéfices			
Taxe sur la valeur ajoutée	5 288 022	5 288 022	
Autres impôts, taxes et versements assimilés			
Divers			
Groupe et associés (2)			
Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	77 712 341	77 712 341	
Charges constatées d'avance	134 937	134 937	
<b>TOTAL</b>	<b>83 282 216</b>	<b>83 179 747</b>	<b>102 469</b>
<i>(1) Montant des prêts accordés en cours d'exercice</i>			
<i>(1) Montant des remboursements obtenus en cours d'exercice</i>			
<i>(2) Prêts et avances consentis aux associés personnes physiques</i>			

## Etat des dettes

Dettes	Montant brut	Degré d'exigibilité du passif		
		Échéances à moins d'1 an	Échéances à plus d'1 an	Échéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (1)				
Autres emprunts obligataires (1)				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1) :				
- A 1 an max. à l'origine				
- A plus d'1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières diverses (1) (2)				
Fournisseurs et comptes rattachés	2 719 153	2 719 153		
Personnel et comptes rattachés	468 837	468 837		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	276 280	276 280		
Impôts sur les bénéfices				
Taxe sur la valeur ajoutée	9 377 986	9 377 986		
Obligations cautionnées				
Autres impôts, taxes et assimilés	49 262	49 262		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Groupe et associés (2)				
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)	96 361 285	96 361 285		
Dettes représentatives de titres empruntés				
Produits constatés d'avance				
<b>TOTAL</b>	<b>109 252 803</b>	<b>109 252 803</b>		
<i>(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice</i>				
<i>(1) Emprunts remboursés en cours d'exercice</i>				
<i>(2) Emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques</i>				

## Honoraires des commissaires aux comptes

Type d'honoraires	Montant
Contrôle légal des comptes	28 800
Conseils et prestations de services	
<b>TOTAL</b>	<b>28 800</b>

## Etat des provisions et dépréciations

Nature des provisions	Montant au début de l'exercice	Augmentations des dotations de l'exercice	Diminutions des reprises à la fin de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice
			Utilisées	Non-utilisées	
<b>Réglementées</b>					
Provisions pour :					
▪ Reconstitution des gisements					
▪ Investissements					
▪ Hausse des prix					
Amortissements dérogatoires					
Provisions pour prêts d'installation					
Autres provisions réglementées					
<b>TOTAL I</b>					
<b>Risques et charges</b>					
Provisions pour :					
▪ Litiges	46 000			46 000	
▪ Garanties données aux clients					
▪ Pertes sur marché à terme					
▪ Amendes et pénalités					
▪ Pertes de change					
▪ Pensions et obligations					
▪ Impôts					
▪ Renouvellement des immobilisations					
▪ Gros entretien et grandes révisions					
▪ Charges sociales et fiscales sur congés à payer					
Autres provisions pour risques et charges					
<b>TOTAL II</b>	<b>46 000</b>			<b>46 000</b>	

Nature des dépréciations	Montant au début de l'exercice	Augmentations des dotations de l'exercice	Diminutions des reprises à la fin de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice
			Utilisées	Non-utilisées	
<b>Dépréciations</b>					
Immobilisations :					
▪ Incorporelles					
▪ Corporelles					
▪ Titres mis en équivalence					
▪ Titres de participation					
▪ Financières					
Sur stocks et en cours					
Sur comptes clients					
Autres provisions pour dépréciation					
<b>TOTAL III</b>					
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)</b>	<b>46 000</b>			<b>46 000</b>	
Dont dotations et reprises :					
▪ D'exploitation				46 000	
▪ Financières					
▪ Exceptionnelles					
Titres mis en équivalence : Montant de la dépréciation					

## Charges à payer

(Article R123-189 du Code de Commerce)

Charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Exercice clos le	Exercice clos le
	31/12/2021	31/12/2020
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières diverses		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 083 814	937 636
Dettes fiscales et sociales	579 881	476 200
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		
<b>TOTAL</b>	<b>1 663 695</b>	<b>1 413 836</b>

## Détail des charges à payer

Charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Exercice clos le	Exercice clos le
	31/12/2021	31/12/2020
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières diverses		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 083 814	937 636
408100 Fourniss.fact.non parvenues	1 083 814	937 636
Dettes fiscales et sociales	579 881	476 200
428200 Personnel - Provision Congés Payées	169 683	162 338
428600 Personnel - Provision Primes	9 910	9 495
428601 Intressement à payer	289 183	209 482
438200 Charges sociales sur CP	82 191	78 841
438600 Autre charg.sociales à payer	4 955	4 748
448600 Emt - Charges à payer (Agefiph, TVS,...)	23 959	11 298
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		
<b>TOTAL</b>	<b>1 663 695</b>	<b>1 413 836</b>

## Produits à recevoir

(Article R123-189 du Code de Commerce)

Produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Exercice clos le	Exercice clos le
	31/12/2021	31/12/2020
Créances rattachées à des participations		
Autres titres immobilisés		
Prêts		
Autres immobilisations financières		
Créances clients et comptes rattachés	16 431	10 286
Autres créances		72 775
Valeurs mobilières de placement		
Disponibilités		
<b>TOTAL</b>	<b>16 431</b>	<b>83 061</b>

## Détail des produits à recevoir

Produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Exercice clos le	Exercice clos le
	31/12/2021	31/12/2020
Créances rattachées à des participations		
Autres titres immobilisés		
Prêts		
Autres immobilisations financières		
Créances clients et comptes rattachés	16 431	10 286
418100 Factures à établir	16 431	10 286
Autres créances		72 775
409800 Fournisseurs - Avoirs à recevoir		26 100
428700 personnel produits à recevoir		46 675
Valeurs mobilières de placement		
Disponibilités		
<b>TOTAL</b>	<b>16 431</b>	<b>83 061</b>

## Détail du résultat exceptionnel

Détail du résultat exceptionnel	Charges	Produits
Pénalités et amendes	30	
Charges sur exercices antérieurs	26 263	
Produits exceptionnels sur opération de gestion		16 999
Produits sur exercices antérieurs		89 786
<b>TOTAL</b>	<b>26 293</b>	<b>106 785</b>

## Produits et charges constatés d'avance

Produits constatés d'avance	Exercice clos le	Exercice clos le
	31/12/2021	31/12/2020
- D'exploitation		
- Financiers		
- Exceptionnels		
<b>TOTAL</b>		

Charges constatées d'avance	Exercice clos le	Exercice clos le
	31/12/2021	31/12/2020
- D'exploitation	134 937	93 732
- Financières		
- Exceptionnelles		
<b>TOTAL</b>	<b>134 937</b>	<b>93 732</b>

## Composition du capital Social

Postes concernés	Nombre	Valeur Nominale	Montant en Euros
1 - Actions ou parts sociales composant le capital social au début de l'exercice	80	10.00000	800
2 - Actions ou parts sociales émises pendant l'exercice			
3 - Actions ou parts sociales remboursées pendant l'exercice			
4 - Actions ou parts sociales composant le capital social à la fin de l'exercice (1 + 2 - 3)	80	10.00000	800

## Éléments relevant de plusieurs postes du bilan

Entreprises liées avec lesquelles la société a un lien de participation	Montant entreprises liées	Montant entreprises avec lesquelles la société a un lien de participation
Capital souscrit non appelé		
Avances et acomptes sur : - Immobilisations incorporelles - Immobilisations corporelles		
Participations		
Créances rattachées à des participations		
Autres titres immobilisés		
Prêts		
Autres immobilisations financières		
Créances clients et comptes rattachés		
Autres créances		
Capital souscrit et appelé non versé		
Valeurs mobilières de placement		
Disponibilités		
Emprunts obligataires convertibles		
Emprunts et dettes : - Auprès des établissements de crédit - Financières divers		
Avances et acomptes sur commande en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		
Autres dettes	27 573 811	
Produits de participation		
Autres produits financiers		
Charges financières		

## Engagements pris en matière de pensions, retraites et engagements assimilés

Engagements	Dirigeants	Autres	Provisions
Pensions et indemnités assimilées			
Compléments de retraite et indemnités assimilées :			
- Pour personnel en activité			
- Pour personnel à la retraite			
Indemnités :		133 962	
- De départ à la retraite et autres			
- Pour personnel en activité			
<b>TOTAL</b>		<b>133 962</b>	

Engagements de départ à la retraite :

Le départ à la retraite des salariés met à la charge de l'entreprise le versement d'une indemnité prévue, en l'absence de convention applicable, par le Code du travail.

En cas de départ volontaire du salarié, cette indemnité est de 1/2 mois après 10 ans d'ancienneté, un mois après 15 ans, 1 mois 1/2 après 20 ans et 2 mois après 30 ans.

Le montant actualisé de cet engagement, pondéré notamment par la probabilité de son versement au salarié de 65 ans, a été évalué à 133.962 € à fin 2021 contre 139.677 € à fin 2020.

Le taux d'actualisation retenu dans le cadre de cette évaluation correspond au taux IBOXX Corporates AA (indexco.com) de 0.98% contre 0.34% en 2020.

## Effectif moyen

Catégories de salariés	Salariés	En régie
Cadres	31	
Agents de maîtrise et techniciens		
Employés	4	
Ouvriers		
Apprentis sous contrat		
<b>TOTAL</b>	<b>35</b>	

## Etat de variation des capitaux propres

	Montant au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant à la fin de l'exercice
Capital social ou individuel	800			800
Prime d'émission, de fusion, d'apport				
Ecart de réévaluation				
Ecart d'équivalence				
Réserves :				
- Légale				
- Statutaires ou contractuelles				
- Réglementées				
- Autres				
Report à nouveau	-50 572	122 693		72 122
Résultat de l'exercice	122 693		122 693	
Subventions d'investissement				
Provisions réglementées				
<b>TOTAL</b>	<b>72 922</b>	<b>122 693</b>	<b>122 693</b>	<b>72 922</b>

## Documents de synthèses OGC

### Affectation des droits en fin d'exercice

Règlement ANC 2017-07 - Article 131-2

2021 Montants HT en K€	Droits restant à répartir au 31/12/n-1	Perceptions de l'exercice	Prélèvements pour la gestion des droits	Montants affectés (Article L.32417 du CPI)	Montants affectés à des oeuvres sociales	Montants affectés à des oeuvres culturelles	Montants affectés à des oeuvres éducatives	Montants répartis aux ayants droits	Droits restant à répartir au 31/12/n
<i>Nature de rémunérations des droits</i>	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)	(9)=(1)+(2)-(3+4+5+6+7+8)
<i>En application de l'Article L.214-1 du Code de la Propriété Intellectuelle (CPI)</i>	-	108 781	9 577	-	-	-	-	99 204	-

### Montant des sommes perçues mais non encore réparties

Règlement ANC 2017-07 - Article 131-3

2021 Montants HT en K€	Sommes perçues mais non encore réparties	
	Montant N	Année de perception
<i>En application de l'Article L.214-1 du Code de la Propriété Intellectuelle (CPI)</i>	-	2021

### Montant des sommes réparties mais non encore versées

Règlement ANC 2017-07 - Article 131-4

2021 Montants HT en K€	Sommes réparties mais non encore versées	
	Montant N	Année de perception
<i>En application de l'Article L.214-1 du Code de la Propriété Intellectuelle (CPI)</i>	28 185	2021

### Montant des sommes versées

Règlement ANC 2017-07 - Article 131-5

2021 Montants HT en K€	Sommes versées	Années de perception
<i>En application de l'Article L.214-1 du Code de la Propriété Intellectuelle (CPI)</i>	89 909	
<i>dont</i>	15 185	2020
<i>dont</i>	74 724	2021

### Montant des sommes qui ne peuvent être réparties

Règlement ANC 2017-07 - Article 131-6

2021 Montants HT en K€	Sommes qui ne peuvent être réparties
<b>Montant au début de l'exercice</b>	NEANT
Montant transféré des sommes répartissables aux sommes non répartissables au cours de l'exercice	
Montant utilisé pour des actions culturelles	
Montant utilisé conformément à la politique générale approuvée par l'Assemblée Générale	
Montant transféré des sommes non répartissables aux sommes répartissables au cours de l'exercice	
Montant proposé à l'Assemblée Générale pour utilisation conformément à la politique générale	
<b>Montant à la fin de l'exercice</b>	

		Fonds de roulement		Besoin en fonds de roulement		Trésorerie
Situation initiale		-479 085		-17 573 608		17 094 523
Opérations de l'exercice		Emplois	Ressources	Variations		Variations
				Actif circulant	Dettes exploitation	
E X P L O I T A T I O N	Excédent brut d'exploitation		-9 719 934			
	Charges-produits exceptionnels	26 293	106 785			
	Autres charges-produits	1 200	9 731 188			
	Variations des :					
	- Stocks					
	- Clients et comptes rattachés			6 145		
	- Autres valeurs			6 592 170		
	Fournisseurs et comptes rattachés				-8 436	
	Autres dettes d'exploitation				15 066 464	
	<b>TOTAL</b>		<b>90 545</b>		<b>-8 459 714</b>	<b>8 550 259</b>
R E P A R T I T I O N	Coût net du financement	715				
	Impôts sur les bénéfices					
	Participation					
	Capacité d'autofinancement					
	89 830					
	Distribution/prélèvements					
	Autofinancement					
89 830						
<b>TOTAL</b>		<b>-715</b>			<b>-715</b>	
I N V E S T I S S E M E N T	Investissements :					
	- Incorporels	12 651				
	- Corporels	5 952				
	- Financiers	693				
	Désinvestissements :					
	- Incorporels					
	- Corporels					
- Financiers		384				
<b>TOTAL</b>		<b>-18 912</b>			<b>-18 912</b>	
F I N A N C I E R E	Apports en capital / compte courant					
	Emprunts souscrits					
	Remboursement capital / compte courant					
	Remboursements emprunts					
<b>TOTAL</b>						
<b>Situation finale</b>		<b>-408 168</b>		<b>-26 033 322</b>		<b>25 625 155</b>

## 2. Rapport d'activités de l'exercice (art R321-14 II.2° CPI)

### 2.1. Activités

L'année 2021 a été marquée, pour la deuxième année consécutive, par les effets de la crise COVID. Les perceptions sont néanmoins en légère hausse par rapport à l'exercice précédente de +2.5%, soit +2.6 M€.

- L'activité de perception auprès des **lieux sonorisés**, sous mandat de gestion avec la SACEM, est en augmentation (+6.03% ou +3.72 M€) avec :
  - Effet positif significatif : collecte des mois de novembre et décembre 2020 (2° confinement crise COVID) des cafés, restaurants (Art.1) et autres lieux sonorisés (Art.6) décalée en 2021 (avec la reprise de la facturation en juillet)
  - Effet négatif principal : Règlement exceptionnel de REGIEX PUBLICITE (groupement Intermarché) en 2020 pour 3.9 mEUR
- Les encaissements en **médias** sont en légère baisse (-2.42% ou -0.88 M€) avec principalement :
  - Radios publiques (+1.61 M€) : hausse du taux d'utilisation des phonogrammes du commerce (FRBleu, FRInter, FRMusique)
  - Têtes de réseau (-2.64 M€) : assiettes d'assujettissement à la rémunération équitable en baisse
- La catégorie des **discothèques et établissements assimilés** est en léger recul (-6.75% ou -0.56 M€) avec :
  - Progressivité plus importante de la réouverture des établissements pour cause crise COVID par rapport à 2020
  - Effet négatif en 2021 des régularisations de provisions versées par les utilisateurs en 2020

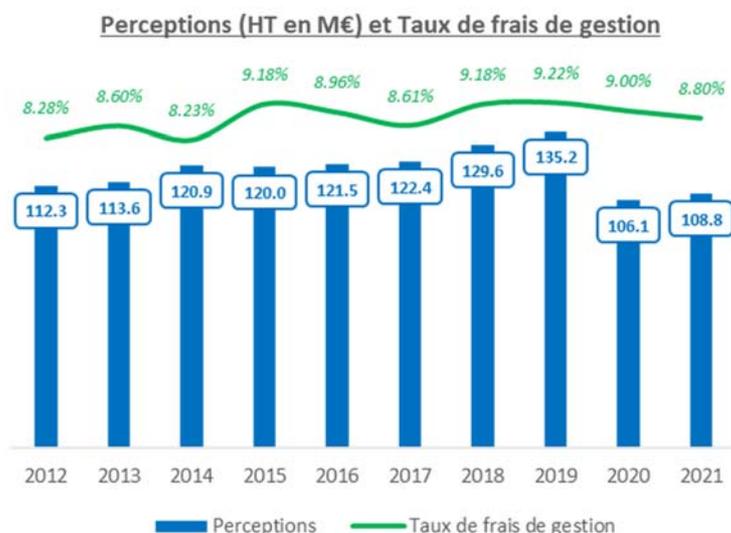
Comme les années passées et malgré la conjoncture, l'année 2021 a continué de voir le développement des contentieux visant à faire annuler les décisions réglementaires applicables aux discothèques et bars. Les parties en demande à ces contentieux nombreux (plus d'une soixantaine) et longs (plusieurs années), sont presque toutes conseillées par le même avocat. A noter que dans le cadre de la majorité de ces procédures, les demandeurs ont continué à suspendre le paiement de leurs factures au titre de la rémunération équitable malgré les nombreuses décisions de première instance (certaines définitives) déjà rendues en faveur de la SPRE par diverses juridictions.

## 2.2. Collecte de la rémunération équitable

Le montant **total des encaissements** réalisés par la SPRE en 2021 s'élève à **108.78 M€**, soit un montant en légère hausse par rapport à 2020 (+2.51%).

(M€)	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Lieux sonorisés	57.5	59.4	66.2	67.7	68.8	70.6	75.7	78.8	61.6	65.3
Discothèques	14.7	16.1	16.7	16.5	16.2	16.2	17.0	17.7	8.3	7.7
Radios publiques	10.6	11.2	11.3	10.6	10.5	10.7	11.1	12.9	11.4	13.1
Têtes de réseaux	14.0	11.6	12.6	11.5	12.1	11.3	11.3	11.7	11.8	9.2
Radios locales privées	9.0	8.7	8.0	7.7	8.1	7.7	8.3	8.5	7.5	7.8
Télévisions	4.9	5.4	5.1	4.9	4.7	5.2	5.0	4.9	4.7	4.4
Radios généralistes	1.5	1.3	1.1	1.1	1.1	0.8	1.2	0.8	0.7	0.8
Webradios	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.4
<b>Perceptions</b>	<b>112.3</b>	<b>113.6</b>	<b>120.9</b>	<b>120.0</b>	<b>121.5</b>	<b>122.4</b>	<b>129.6</b>	<b>135.2</b>	<b>106.1</b>	<b>108.8</b>

Le **taux de frais de gestion** 2021 est de **8.80%** (vs 9.00% en 2020).



Les taux de frais de gestion sont ajustés pour équilibrer le compte de résultat. Les frais de gestion (retenues sur les encaissements répartis à l'ADAMI, la SPEDIDAM, la SCPA) correspondent exclusivement aux produits d'exploitation de la SPRE selon les règles comptables en vigueur.

## 2.3. Collecte des relevés de diffusion

La SPRE assume pour le compte des sociétés d'ayants-droit la mission de collecte des relevés de diffusions de phonogrammes du commerce mis à leur disposition.

Dans les discothèques, les relevés sont assurés par la société YACAST, dispositif conjointement financé par la SACEM et la SPRE. Ces relevés de diffusion permettent de fournir aux sociétés en charge de la répartition des droits au titre de la rémunération équitable (SCPP, SPPF, ADAMI et SPEDIDAM) une source cohérente.

Dans les médias (radios et télévisions), la SPRE a fait le choix, après appel d'offres en 2015, de sélectionner la société BMAT pour effectuer la pige des diffusions des principaux médias audiovisuels. Les relevés d'identifications (projet « RIAD ») des diffusions sont fournis aux 4 sociétés d'ayants-droit pour permettre la répartition des droits. BMAT fournit également à la SPRE des mesures de taux d'utilisation de phonogrammes du commerce.

La SPRE continue de recourir à la société YACAST pour calculer les taux d'utilisation de phonogrammes du commerce (dit « taux phono ») de manière contradictoire avec les médias concernés.

## 3. Refus d'autorisation d'exploitation (art R321-14 II.3° CPI)

Compte tenu de son activité, la SPRE n'est pas amenée à octroyer d'autorisation d'exploitation.

## 4. Structure juridique et gouvernance (art R321-14 II.4° CPI)

### 4.1. Structure juridique

La SOCIETE POUR LA PERCEPTION DE LA REMUNERATION EQUITABLE DE LA COMMUNICATION AU PUBLIC DES PHONOGRAMMES DU COMMERCE (SPRE), est composée de deux collègues représentant respectivement les artistes-interprètes et les producteurs de phonogrammes.

La SPRE est une société civile régie par les articles 1832 et suivants du Code Civil, par les dispositions du titre II du livre III du Code de la Propriété Intellectuelle et par ses Statuts.

Les Statuts de la société obligent les associés eux-mêmes et obligent les associés à les faire respecter par leurs membres, leurs mandants ou ayants droit.

Le siège social est situé 27, rue de Berri - 7508 Paris.

La société est identifiée sous le n° 334 784 865 R.C.S. PARIS.

Le capital social de la société est de 800 euros, et divisé en 80 parts de 10€ (dix Euros), qui sont réparties entre les associés de la manière suivante : 20 parts à l'ADAMI, 20 parts à la SPEDIDAM, 40 parts à la SCPA.

## 4.2. Gouvernance

### ASSEMBLEE GENERALE

Les associés se réunissent en assemblée générale conformément aux statuts.

### CONSEIL DE GERANCE

L'organisme est administré par un Conseil de gérance constitué de quatre membres, personnes physiques, nommés pour deux ans par l'assemblée générale sur proposition des associés, et représentant paritairement le collège artistes-interprètes et le collège producteurs.

Les cogérants de la SPRE sont :

Pour le collège des artistes-interprètes :

- Bruno BOUTLEUX (ADAMI)
- Guillaume DAMERVAL (SPEDIDAM)

Pour le collège des producteurs :

- Marc GUEZ (SCPA / SCPP)
- Jérôme ROGER (SCPA / SPPF)

### DIRECTION GENERALE

La direction des affaires courantes est assurée par le directeur général, Loïc CHALLIER.

### CONSEIL DE SURVEILLANCE

La société est contrôlée par un Conseil de surveillance constitué en application des dispositions de l'article L323-14 du code de la propriété intellectuelle.

Ce Conseil comporte trois membres élus par l'assemblée générale : l'ADAMI, la SPEDIDAM et la SCPA.

Les quatre représentants désignés par ces membres sont :

Pour le collège des artistes interprètes :

- Michel JOUBERT (ADAMI),
- Jean-Pierre RAMIREZ (SPEDIDAM),

Pour le collège des producteurs :

- Georges OUAGGINI (SCPA / SCPP),
- Frédéric GAUDIN (SCPA / SPPF).

## 5. Liste des personnes morales contrôlées par l'organisme (art R321-14 II.5°CPI)

La SPRE ne contrôle aucune personne morale au sens de l'article L. 233-16 du code de commerce.

## 6. Rémunérations et avantages (art R321-14 II.6°CPI)

Aucun avantage ni rémunération n'a été octroyé en 2021, aux personnes mentionnées au premier alinéa de l'article L. 323-13 ni aux membres de l'organe de surveillance.

## 7. Revenus provenant de l'exploitation des droits (art R321-14 II.7°CPI)

### 7.1. Revenus de l'exploitation des droits

La SPRE gère exclusivement la rémunération équitable (gestion d'une seule catégorie de droits).

Rémunération équitable perçue en 2021 = 108 781 050 €

### 7.2. Recettes résultant de l'investissement de ces revenus

Produits financiers nuls en 2021.

## 8. Coût de la gestion des droits et des autres services

(art R321-14 II.8°CPI - a et b)

Frais de fonctionnement 2021 = 10 081 186 €

Frais financiers 2021 = 746 €

**Total frais de fonctionnement et financiers 2021 = 10 081 932 €**

(art R321-14 II.8°CPI - c)

La SPRE n'a aucun frais de fonctionnement ni frais financiers relatifs aux services, autres que la gestion des droits, dans la mesure où elle ne procure aucun service social, culturel ou éducatif.

(art R321-14 II.8°CPI - d)

Nature des ressources utilisées pour couverture des coûts 2021 :

Retenues sur droits pour frais de gestion = 9 576 494 €

Autres produits de gestion (hors droits, article 700, etc.) = 163 539 €

Subvention d'exploitation = 164 227 €

Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions, transferts de charges = 70 886 €

Produits financiers = 0 €

Produits exceptionnels = 106 785 €

**Total ressources = 10 081 932 €**

*(art R321-14 II.8°CPI - e et f)*

La SPRE n'exploitant pas de droits, elle ne génère pas de revenus provenant de leur exploitation et ne procède donc à aucune déduction à ce titre.

## **9. Sommes dues aux titulaires de droits** *(art R321-14 II.9°CPI)*

La SPRE a pour seuls membres associés des Organismes de Gestion Collective (OGC). Ce sont ces organismes qui sont destinataires des sommes perçues par la SPRE (cf. supra) et qui se chargent de les répartir aux titulaires de droits.

## **10. Relations avec les autres Organismes de Gestion Collective** *(art R321-14 II.10°CPI)*

*(art R321-14 II.10°CPI -a)*

### **Sommes reçues et versées par/à d'autres organismes**

Montant droits **versés** HT en 2021 à : ADAMI (associé SPRE) = 22 443 595 €

Montant droits **versés** HT en 2021 à : SPEDIDAM (associé SPRE) = 22 443 595 €

Montant droits **versés** HT en 2021 à : SCPA (associé SPRE) = 44 887 187 €

Montant droits **versés** en 2021 à : GVL (OGC en Allemagne) = 135 046 €

A noter : la SPRE a mandaté la SACEM pour facturer et collecter pour son compte la rémunération équitable dans les Lieux sonorisés. Dans ce cadre, la SACEM n'est pas considérée comme un OGC mais comme un prestataire de service.

*(art R321-14 II.10°CPI -a)*

### **10.1. Déductions sur les sommes reçues pour d'autres organismes**

Le montant des frais de gestion et autres déductions effectuées sur les revenus provenant de l'exploitation des droits dus à d'autres organismes

**Déductions** des frais de gestion HT en 2021 sur droits : ADAMI (associé SPRE) = 2 390 759 €

**Déductions** des frais de gestion HT en 2021 sur droits : SPEDIDAM (associé SPRE) = 2 390 759 €

**Déductions** des frais de gestion HT en 2021 sur droits : SCPA (associé SPRE) = 4 781 518 €

**Déductions** des frais de gestion en 2021 sur droits : GVL (OGC en Allemagne) = 14 386 €

*(art R321-14 II.10°CPI -a)*

### **10.2. Déductions sur sommes versées par d'autres organismes**

La SPRE ne recevant aucune somme d'autres organismes, aucune déduction n'a lieu d'être.

*(art R321-14 II.10°CPI -a)*

### **10.3. Sommes réparties directement**

Aucune somme n'est répartie directement aux titulaires de droits en provenance d'autres organismes,

## ***11. Rapport sur l'utilisation des sommes déduites***

*(art R321-14 III CPI 1° et 2°)*

La SPRE ne procède à la déduction d'aucune somme aux fins de la fourniture de services sociaux, culturels ou éducatifs. Il n'y a donc pas lieu à ce qu'elle établisse un rapport particulier sur ce point.

## ***12. Rapport spécial du commissaire aux comptes sur la transparence***

*(art R321-14 IV CPI)*

Le rapport spécial ci-après établi par le commissaire aux comptes de l'organisme s'assure de la sincérité et de la concordance des informations contenues dans le rapport de transparence annuel, comprenant notamment les états financiers et les informations financières prévus aux 1°, 7° à 10° du II et au III de l'article R. 321-14 du CPI, avec les documents comptables de l'organisme. Il est intégralement reproduit ci-après.

**Société pour la Perception de la  
Rémunération Equitable de la  
communication au public des  
phonogrammes du commerce**

**S.P.R.E.**

Société civile

27, rue de Berri  
75008 PARIS

---

**Attestation du Commissaire aux  
comptes sur les informations  
prévues aux 1<sup>o</sup>, 7<sup>o</sup> à 10<sup>o</sup> du II et  
au III de l'article R. 321-14 du  
code de la propriété intellectuelle  
communiquées dans le rapport de  
transparence annuel prévu à  
l'article L. 326-1 du même code  
pour l'exercice clos le 31 décembre  
2021**

**Société pour la Perception de la Rémunération Equitable  
de la communication au public des phonogrammes du  
commerce**

**S.P.R.E.**

Société civile

27, rue de Berri  
75008 PARIS

---

**Attestation du Commissaire aux comptes sur les  
informations prévues aux 1<sup>o</sup>, 7<sup>o</sup> à 10<sup>o</sup> du II et au III de  
l'article R. 321-14 du code de la propriété intellectuelle  
communiquées dans le rapport de transparence annuel  
prévu à l'article L. 326-1 du même code pour l'exercice  
clos le 31 décembre 2021**

---

Aux Associés de la société S.P.R.E.,

En notre qualité de Commissaire aux comptes de la société S.P.R.E. et en application des articles L. 326-8 et R. 321-14 IV du code de la propriété intellectuelle, nous avons établi la présente attestation sur les informations prévues aux 1<sup>o</sup>, 7<sup>o</sup> à 10<sup>o</sup> du II et au III de l'article R. 321-14 du même code communiquées dans le rapport de transparence annuel prévu à l'article L. 326-1 dudit code pour l'exercice clos le 31 décembre 2021.

Ces informations ont été établies à partir des livres comptables ayant servi à la préparation des comptes annuels de la société S.P.R.E. pour l'exercice clos le 31 décembre 2021. Il nous appartient d'attester ces informations.

Il ne nous appartient pas en revanche de remettre en cause les hypothèses retenues par la direction de la société S.P.R.E.

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons effectué un audit des comptes annuels de la société S.P.R.E. pour l'exercice clos le 31 décembre 2021. Notre audit, effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France, avait pour objectif d'exprimer une opinion sur les comptes

## S.P.R.E.

annuels pris dans leur ensemble, et non pas sur des éléments spécifiques de ces comptes utilisés pour la détermination de ces informations. Par conséquent, nous n'avons pas effectué nos tests d'audit et nos sondages dans cet objectif et nous n'exprimons aucune opinion sur ces éléments pris isolément.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences, qui ne constituent ni un audit ni un examen limité, ont consisté, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, à :

- Prendre connaissance des procédures mises en place par la société S.P.R.E. pour produire les informations prévues aux 1°, 7° à 10° du II et au III de l'article R. 321-14 du code de la propriété intellectuelle données dans le rapport de transparence annuel prévu à l'article L. 326-1 du même code ;
- Effectuer les rapprochements nécessaires entre ces informations et la comptabilité dont elles sont issues et vérifier qu'elles concordent avec les éléments ayant servi de base à l'établissement des comptes annuels de la société S.P.R.E. pour l'exercice clos le 31 décembre 2021 ;
- Vérifier l'exactitude arithmétique des informations produites ;
- Apprécier si ces informations sont présentées de manière sincère.

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations prévues aux 1°, 7° à 10° du II et au III de l'article R. 321-14 du code de la propriété intellectuelle figurant dans le rapport de transparence annuel prévu à l'article L. 326-1 du même code.

La présente attestation tient lieu de rapport spécial au sens des articles L. 326-8 et R. 321-14 IV du code de la propriété intellectuelle.

Elle est établie à votre attention dans le contexte précisé au premier paragraphe et ne doit pas être utilisée, diffusée ou citée à d'autres fins.

Paris-La Défense, le 6 mai 2022

Le Commissaire aux comptes

Deloitte & Associés

DocuSigned by:  
  
63561008F2E54CE...

Benjamin HADDAD